



Mairie de Haute-Isle

*Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Magny-en-Vexin*

ARRETE DE CIRCULATION – 2023/03

Le maire de la commune de HAUTE ISLE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique à proximité du chantier situé côté impair de la route de la vallée pour une période de 3 jours à compter du 27/02/2023.

ARRETE :

Article 1. Le stationnement sera strictement interdit côté impair de la route de la Vallée (entre le numéro 155 et le 175) pour une durée de 3 jours à compter du 27/02/2023, la vitesse sera limitée à 30 km/h sur la section en travaux ;

Article 2. La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté interministériel en date du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation routière temporaire. La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux et feux tricolores seront à la charge de l'entreprise INNEMER.

Article 3. Le non-respect d'une des clauses du présent arrêté entraînera une suspension immédiate du chantier.

Article 4. M. le commandant de gendarmerie de Magny en Vexin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Haute Isle, le 9 février 2023

Le Maire,

Alain ERRARD

